

2020

POLITIQUE
CULTURELLE



**CULTURE
CANDIAC**



CANDIAC
ma ville sous les arbres

La politique culturelle de la Ville de Candiac a été adoptée le 19 octobre 2020

Rédaction | Réseau Les Arts et la Ville

Révision linguistique | Stéphanie de Bollivier

Conception graphique | Agence Caza

Coordination | Service des communications et relations avec le citoyen

Remerciements

Membres du comité de la politique culturelle :

Monsieur Luc Boyer, artiste

Madame Suzanne Grondin, enseignante, école Saint-Marc

Madame Caroline Lavallée, boutique Lavallée verte

Madame Patricia Lemieux, chef de division Bibliothèque et relations avec la collectivité

Madame Ghislaine Nivose, présidente, Fondation Hélène-Sentenne

Monsieur Guillaume Parent, cofondateur et président de l'entreprise Gallea

Madame Devon Reid, conseillère municipale
Présidente de la Commission de la vie culturelle et communautaire

Madame Annie Robinette, chef de division Vie culturelle et communautaire

Madame Anne Scott, conseillère municipale

MOT DU MAIRE



C'est avec fierté qu'au nom du conseil municipal, je vous présente la toute première politique culturelle de la Ville de Candiac. Celle-ci se veut l'aboutissement d'un travail rigoureux débuté en 2018 qui, aujourd'hui, s'intègre parfaitement dans la Vision 2033 de la municipalité.

La politique s'appuie d'abord et avant tout sur le *Plan stratégique de développement 2018-2033* en mettant de l'avant deux de ses composantes, soit celle d'offrir des services municipaux de qualité supérieure répondant aux attentes et aux besoins de la population et celle d'intégrer les arts et la culture dans l'ensemble des services rendus à la population. De façon plus concrète, cette dernière affirmation pourrait se traduire par une prise en compte des arts et de la culture lors de l'aménagement ou de la rénovation de bâtiments municipaux et d'espaces publics, par exemple, ou encore lors de la mise en œuvre de politiques municipales touchant directement les divers services rendus à la population.

Les membres du conseil se joignent à moi pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce projet majeur pour la Ville : intervenants du milieu et des services sociaux, membres du comité de suivi de la politique culturelle, personnel du Service des loisirs et membres du conseil municipal. Tous ont été indispensables à sa réalisation et nous leur en sommes infiniment reconnaissants. Et un merci tout particulier va à l'organisme Les Arts et la Ville qui a joué un rôle crucial dans l'élaboration de la politique par la transmission de ses connaissances et l'apport de sa grande expertise.

La culture est le fondement de toute communauté, un puissant moteur de transformation et de développement de la société et un outil essentiel pour favoriser le mieux-être des citoyens. Je vous invite à vous joindre à nous pour faire vivre notre politique culturelle!

Le maire,
Normand Dyotte

MOT DE LA PRÉSIDENTE

DE LA COMMISSION DE LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE



C'est avec beaucoup de joie et de fierté que nous dévoilons la première politique culturelle de Candiac.

Lorsque nous avons entrepris le travail d'élaboration de cette première politique culturelle, nous n'aurions pu imaginer le contexte social et économique dans lequel nous allons nous retrouver en raison de la pandémie de la COVID-19.

Au cours des mois où nous avons travaillé à finaliser la politique, nous avons pu constater la force de la communauté de Candiac ainsi que la résilience, la solidarité et la créativité de nos citoyens. Nous avons également pu prendre pleine conscience de l'appréciation que nous portons envers nos magnifiques parcs et espaces verts et pour les attraits naturels qu'offre notre municipalité. Nous avons vu comment l'art et les artistes contribuent à nous offrir des moments de calme, de divertissement et d'espoir en des temps difficiles. Nous avons été témoins de la puissance de la technologie et de l'innovation pour soutenir et renforcer notre communauté et notre économie locale.

La culture de Candiac est notre force et c'est aussi notre outil.

Pour cette démarche d'élaboration de la politique, nous avons réuni des citoyens œuvrant dans le domaine des services communautaires à but non lucratif, des sports, des entreprises, de l'éducation. Personnel du monde municipal, artistes, créateurs, entrepreneurs et élus, tous ont contribué à nourrir les réflexions qui ont conduit à la mise sur pied de notre première politique culturelle.

Je tiens à remercier personnellement toutes les personnes qui ont participé à la concrétisation de la politique, notamment les membres du comité de suivi de la politique culturelle, et mes collègues du conseil municipal pour leur soutien continu envers les arts et la culture à Candiac.

Je souhaite que tous, nous nous appropriions la politique et que nous la nourrissions. Participons ensemble à l'enracinement, au renforcement et au développement de notre culture à Candiac!

Devon Reid
Conseillère municipale
Présidente, Commission de la vie culturelle et communautaire

TABLE DES MATIÈRES

3	MOT DU MAIRE
4	MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE
6	INTRODUCTION
7	CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE
9	VISION DE LA CULTURE POUR CANDIAC
9	PRINCIPES DIRECTEURS
9	Le développement durable
9	L'innovation
9	L'accès et la participation active de tous à la vitalité culturelle
9	Une ville à échelle humaine
10	ORIENTATION 1 Intégrer la culture dans un projet territorial et environnemental pour générer des milieux de vie en santé
10	ORIENTATION 2 Favoriser la diversité des expressions culturelles et la participation active de tous à la vie culturelle locale
12	ORIENTATION 3 Soutenir la pratique artistique et l'engagement des créateurs dans la collectivité
12	ORIENTATION 4 Renforcer l'identité locale grâce au patrimoine, à l'architecture et au design
14	ORIENTATION 5 Favoriser une gouvernance culturelle participative et inclusive

POLITIQUE CULTURELLE

Candiac est une ville de nature et de culture qui garde tout le dynamisme de sa jeunesse. Elle a pris solidement racine dans un territoire où le fleuve et les arbres, omniprésents, font certainement partie de l'identité collective. Mais elle est aussi arrivée à un degré de maturité qui l'a mené à voir le rôle fondamental de la culture pour la construction et l'expression de cette identité.

Ainsi, l'adoption de la présente *Politique culturelle*, la première de la municipalité, représente un geste fort. Celui-ci témoigne de la place que la culture est amenée à occuper à Candiac au cours des prochaines années afin de faire de la municipalité un milieu de vie durable; un lieu où la beauté environnante et le mieux-être des personnes passent par une relation régénératrice avec la vitalité de la nature et les expressions de la culture. Cette politique culturelle permet ainsi à Candiac de s'inscrire définitivement dans le mouvement des villes durables, qui considèrent les dimensions culturelle, économique, environnementale et sociale comme étant indissociables.

La politique culturelle s'articule d'abord autour d'une vision et de principes directeurs. De cette trame découlent des orientations et des engagements : c'est à partir de ceux-ci que la Ville et ses partenaires engageront des actions pour porter vers l'avant la culture à Candiac. L'ensemble de la politique est le fruit d'une démarche participative à laquelle ont pris part des représentants de différents secteurs d'activité de la collectivité de même que de divers services municipaux. Le processus collaboratif de construction de la politique culturelle était une manière, pour la Ville, d'adopter un leadership qui soit également basé sur la collaboration. La Ville affirme ainsi que la culture se construit ensemble, que sa vitalité est à la mesure de l'engagement de toute une communauté. La culture est une responsabilité partagée, et c'est ce partage qui fait sa richesse.

CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE

LA CULTURE

La Ville de Candiac adopte la définition de la culture de l'UNESCO, reconnue internationalement, selon laquelle celle-ci est constituée de « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. De plus, la culture donne à l'humain la capacité de réflexion sur lui-même »¹. Cette définition guide non seulement la politique culturelle, mais également les différents outils afférents élaborés par la Ville.

La Ville de Candiac adhère également à la conception de la culture exprimée par l'organisation internationale Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), et affirme que :

la culture correspond aux véhicules par lesquels une personne exprime, individuellement ou avec sa collectivité, toute son humanité aussi bien que le sens qu'elle confère à son existence et à son développement. Elle est un patrimoine commun qui élargit la capacité de chacun à créer son propre futur et celui de sa communauté. Chaque personne est porteuse de culture et participe à l'élaboration de la richesse culturelle;

l'accès et la participation à l'univers culturel et symbolique à tous les moments de la vie constituent des facteurs essentiels pour le développement des capacités de sensibilité, de choix, d'expression et d'esprit critique, qui permettent une interaction harmonieuse avec les autres, ainsi que la construction de la citoyenneté et de la paix dans nos sociétés.²

LA GOUVERNANCE CULTURELLE

« La gouvernance implique à la fois un "bon gouvernement" et un "gouvernement partagé" qui se décline en trois dimensions : la gouvernance multi-acteurs (secteur public³, secteur privé⁴ et société civile⁵), la gouvernance transversale ou horizontale (différents domaines de l'action publique) et la gouvernance multi-niveaux ou verticale (différents niveaux de gouvernement).⁶»

« La gouvernance culturelle est encadrée par la politique culturelle, comprise comme une participation de tous les acteurs [tels que définis ci-dessus], non seulement à sa mise en œuvre, mais aussi à la définition de ses objectifs et de ses échelles. Il s'agit d'une politique du "milieu", au service du milieu.⁷»



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour être durable, le développement doit pouvoir « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, culturelle et économique des activités de développement⁸ ».

1. UNESCO, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, 1982.
2. Commission Culture de CGLU, *Culture 21 : Actions. Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables*, 2015.
3. Le secteur public est constitué de l'ensemble des entreprises et des organismes qui relèvent des différents ordres de gouvernement (local, régional et national). [Source : *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française]
4. Le secteur privé est constitué de l'ensemble des entreprises qui appartiennent à des personnes physiques ou morales privées plutôt qu'à l'État ou à des collectivités publiques. [Source : *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française]
5. La société civile est constituée de l'ensemble des mouvements et associations à but non lucratif, indépendants de l'État, dont le but est de transformer, par des efforts concertés, les politiques, les normes ou les structures sociales, à l'échelon national ou international. Par exemple, les associations de quartier, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les médias et les groupements religieux font partie de la société civile. [Source : *Le grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française]
6. Commission Culture, *Culture 21 : Actions. Engagements sur le rôle de la culture dans les villes durables*, Cités et gouvernements locaux unis, 2015.
7. Inspiré de : Patrice Mayer-Bisch, *La notion de gouvernance culturelle*, IIEDH, Université de Fribourg, 2002.
8. MCC, *Programme d'aide aux initiatives de partenariat. Lexique*, Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec, 2008.

L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

« Pour être qualifié de culturel, l'aménagement doit tenir compte des particularités locales (par exemple le cadre bâti, les manières traditionnelles de faire) et miser sur l'innovation et la créativité des milieux pour mettre ces particularités en valeur tout en les renouvelant. Il doit s'ancrer dans le territoire, dans la communauté et dans son histoire.

Le projet d'aménagement culturel s'appuie sur les trois facettes du territoire : le territoire hérité, le territoire habité et le territoire à léguer, et ce, dans l'objectif de : protéger, c'est-à-dire préserver le legs historique, les particularités locales qui font l'attrait et la qualité des milieux de vie; valoriser, soit rendre visibles les composantes culturelles, y donner accès et les faire rayonner; renouveler, en encadrant l'évolution et la transformation de l'ancien ainsi qu'en créant du nouveau d'une qualité égale ou supérieure à l'ancien; créer, en suscitant l'émergence d'initiatives et la création culturelle.⁹»

LE PATRIMOINE CULTUREL

« Le patrimoine culturel est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.¹⁰»

LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

La diversité culturelle est « la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux.

La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés¹¹ ».



VISION DE LA CULTURE POUR CANDIAC



La Ville de Candiac enracine la culture au cœur de ses milieux de vie.



La culture, dans toutes ses dimensions et ses potentialités, est une condition essentielle au développement d'une ville durable, inclusive, proactive et innovante.

La culture fait battre le cœur de Candiac. Elle se vit près de chez soi comme dans les lieux de rencontre reconnus et fréquentés par les citoyens de tous âges, de toute condition et de toute provenance. Par la culture, les citoyens et la ville se nourrissent mutuellement. Le territoire habité est vécu comme un espace d'appartenance où les personnes et les organisations contribuent à façonner une ville dynamique et riche de sens pour tous.

PRINCIPES DIRECTEURS

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La culture est une dimension fondamentale de l'approche durable du développement telle que privilégiée par la Ville de Candiac. Elle concerne toutes les parties prenantes de la gouvernance locale et se fonde sur la coopération intersectorielle.

L'INNOVATION

Candiac favorise la créativité et l'innovation comme conditions de l'adaptabilité et de la durabilité de sa collectivité. En ce sens, la recherche, l'expérimentation et la pratique artistiques permettent à celle-ci de demeurer dynamique et de se renouveler continuellement.

L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION ACTIVE DE TOUS À LA VITALITÉ CULTURELLE

Pour la Ville de Candiac, la culture est une composante fondamentale d'une citoyenneté épanouie. Elle considère l'inclusion culturelle comme un devoir collectif qui passe par la possibilité, pour tous, d'accéder et de participer activement à la culture.

UNE VILLE À ÉCHELLE HUMAINE

La proximité caractérise l'environnement et l'aménagement culturel du territoire de Candiac. La culture prend vie dans les quartiers tout comme dans les lieux et les espaces publics. La ville est considérée comme un ensemble intégré de milieux de vie que la culture permet de mettre en relation les uns avec les autres.

9. MCC, *Territoire hérité, habité, légué – L'aménagement culturel du territoire*, Ministère de la Culture et des Communications, Gouvernement du Québec, 2017.

10. Publications du Québec, *Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002)*, Gouvernement du Québec, 2011.

11. UNESCO, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, UNESCO, 2005.

| ORIENTATION 1

INTÉGRER LA CULTURE DANS UN PROJET TERRITORIAL ET ENVIRONNEMENTAL POUR GÉNÉRER DES MILIEUX DE VIE EN SANTÉ

La culture prend racine dans un territoire. Pour Candiac, la vie urbaine est intimement liée aux espaces naturels et culturels qui la constituent. L'identité culturelle de Candiac doit alors s'affirmer dans le cadre d'un projet territorial et environnemental qui implique les acteurs de tous les secteurs d'activité de la collectivité. Ainsi, la Ville souhaite créer des milieux de vie qui favorisent la santé des citoyens et qui intègrent la culture dans les saines habitudes de vie. La culture devient alors un puissant liant social, permettant aux citoyens de véritablement « vivre leur ville », ensemble.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Élaborer et développer un projet d'aménagement culturel du territoire, en partenariat avec les différents services municipaux, les acteurs de la société civile ainsi que les commerçants et les industries.

Créer un cœur de ville qui soit culturellement vivant et qui permette la rencontre des citoyens, en toute saison.

Développer la culture hors-les-murs et l'art public dans les espaces verts, les espaces naturels, les rues commerciales de même que les quartiers résidentiels.

| ORIENTATION 2

FAVORISER LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES ET LA PARTICIPATION ACTIVE DE TOUS À LA VIE CULTURELLE LOCALE

La Ville de Candiac considère que toutes les personnes et les organisations sont des porteurs et des acteurs de culture. Ainsi, elle souhaite agir comme facilitatrice afin que la vie culturelle candiacoise soit le reflet de sa collectivité. Ce faisant, elle affirme la diversité comme une richesse constitutive de son identité. Tous sont encouragés à créer et à participer activement au vivre-ensemble et à la vitalité culturelle des milieux de vie candiacois.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Optimiser et démocratiser les lieux culturels existants, dont la Maison Hélène-Sentenne; développer et animer de nouveaux espaces culturels.

Faire de la bibliothèque publique un lieu de vie, de rencontre et d'échange; un espace de coopération, de partage du savoir et de diffusion de la culture.

Favoriser l'éveil culturel et l'expression culturelle des jeunes, de la petite enfance à l'adolescence, de même que les relations intergénérationnelles.

Déployer un programme de médiation culturelle afin de favoriser la participation active et l'inclusion de tous à la vie culturelle, ainsi que l'éducation culturelle continue.



| ORIENTATION 3

SOUTENIR LA PRATIQUE ARTISTIQUE ET L'ENGAGEMENT DES CRÉATEURS DANS LA COLLECTIVITÉ

La Ville de Candiaco reconnaît l'importance de la pratique artistique pour le dynamisme culturel. Ainsi, la Ville entend soutenir celle-ci en offrant aux artistes et artisans amateurs et professionnels ainsi qu'aux travailleurs culturels, des espaces de création, d'échange, de collaboration et de transmission. Pour Candiaco, l'engagement des créateurs au sein de la collectivité est un important facteur de développement durable. C'est pourquoi la Ville s'engage elle-même à entretenir un dialogue avec les artistes de son territoire de même qu'avec les personnes et les regroupements qui contribuent, par la pratique artistique, à la vitalité de la collectivité candiacoise.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

— Favoriser l'accès à des espaces de création partagés.

— Soutenir la pratique artistique par des mesures et des programmes adaptés aux besoins des créateurs et évolutifs.

— Favoriser la recherche-action et l'innovation chez les créateurs.

— Soutenir le développement d'un pôle créatif en innovation culturelle.

| ORIENTATION 4

RENFORCER L'IDENTITÉ LOCALE GRÂCE AU PATRIMOINE, À L'ARCHITECTURE ET AU DESIGN

Pour Candiaco, le patrimoine culturel est une composante dynamique de la Ville. Il construit et renouvelle l'identité locale de façon continue. Il trace un lien d'appartenance entre les générations précédentes, actuelles et futures. Le patrimoine culturel, mais aussi l'architecture et le design sont les témoins des choix faits par la collectivité, ainsi que de sa richesse et de ses spécificités culturelles. Ensemble, ils façonnent la Ville dans une perspective durable.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

— Accroître la connaissance et l'appropriation des différents types de patrimoine culturel du territoire candiacois.

— Valoriser le patrimoine bâti – notamment les patrimoines industriel et résidentiel modernes – dans une perspective de développement culturel durable.

— Mettre à contribution l'architecture et le design dans la construction d'une ville culturellement dynamique et cohérente.

— Valoriser, par des actions culturelles, le patrimoine naturel, dont les arbres et le fleuve, comme des composantes majeures de l'identité culturelle de Candiaco, ainsi que du sentiment d'appartenance des citoyens à leur milieu de vie.



ORIENTATION 5

FAVORISER UNE GOUVERNANCE CULTURELLE PARTICIPATIVE ET INCLUSIVE

La Ville de Candiac reconnaît que l'adoption d'une gouvernance culturelle démocratique, participative et inclusive joue un rôle fondamental pour les villes durables. Ainsi, elle fait de la participation à la gouvernance culturelle, une composante importante de sa politique culturelle. Cette gouvernance est fondée sur un leadership partagé impliquant la collaboration des services municipaux, entre eux de même qu'avec les acteurs clés de la collectivité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Consolider le leadership et les moyens d'action du service municipal responsable de la culture.

Assurer le suivi et l'évaluation de la politique culturelle par des processus démocratiques, participatifs et inclusifs qui mettent à contribution des représentants de différents services municipaux et de différents secteurs d'activité de la collectivité.

Déployer une stratégie de communication favorisant la sensibilisation des citoyens à l'importance de la culture pour la collectivité.

Renforcer les collaborations et les complémentarités régionales, notamment avec les municipalités environnantes, la MRC de Roussillon et les acteurs culturels régionaux.



POUR TOUS
Contemplation
Inclusion À L'ÉCOUTE
STABILITÉ **PARTAGE** En mouvance
LEADERSHIP
Milieux de vie Qualité de vie ARCHITECTURE Numérique
Présente Identité collective L'AMOUR ACCESSIBILITÉ
Chêne
ACCUEIL ENVIRONNEMENT ATTIRANTE **Nature**
BIEN-ÊTRE **ESPACE PUBLIC**
RECONNU VIVRE Au cœur du développement L'ART PUBLIC **DIVERSITÉ**
Paisible ON Y CROIT Audacieux
FESTIVE **Beauté** Innovation RELATIONNEL
RASSEMBLEUSE
DÉVELOPPEMENT DURABLE Rencontre de l'autre
ENTRAIDE
OMNIPRÉSENTE Participation citoyenne Bibliothèque
Art Citoyens **Gouvernance**
Présente **VIVRE ENSEMBLE** AU FIL DES SAISONS
Surprenante
ÉCHANGE DISTINCTIF
Essentielle BON VOISINAGE
LA VIVRE ICI Accessible

Ville de Candiac
100, boul. Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8
candiac.ca



CANDIAC
ma ville sous les arbres